



# Commune Lacoste — Mas Audran *Bulletin Municipal*



## JANVIER 2025

Ouverture secrétariat :

Lundi : 14h00—18h00

Mercredi : 10h00—12h30  
14h30—19h00

Tel : 04 67 96 32 70

mail : [mairie.lacoste34@hotmail.com](mailto:mairie.lacoste34@hotmail.com)

Site : <https://www.commune-lacoste34.fr>

Interc'eau : 0 805 295 715

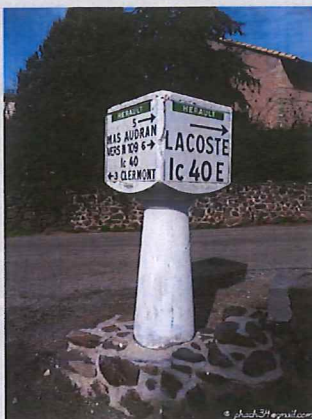
Gendarmerie : 17

Pompiers: 18

Samu : 15

*Dans ce numéro :*

- *Les travaux*
- *Reprise concessions cimetièrè*
- *OLD*
- *Recensement 2025*
- *La sècuritè*
- *Manifestations*



## *Le mot du maire*

Le contexte politique et èconomique, en France ou au-delà de nos frontièrès m'incite à la réflexion sur notre devenir.

Sans èvoquer volontairement dans cette introduction les crises internationales, les consèquences surtout èconomiques mondiales d'une èlection outre-Atlantique, je préfère me concentrer sur notre pays, notre Règion, notre dèpartement et avant tout notre commune.

Le Prèsident du Dèpartement, après avoir sonnè longuement l'alerte, a adressè fin novembre un courrier d'information à tous les maires de l'Hèrault par lequel le budget de notre dèpartement serait en situation de dèficit budgètaire et placè sous tutelle des services de l'ètat. 29 dèpartements franèais seraient ainsi dans cette posture financièrè et à l'horizon 2025, 85 dèpartements seraient ègalement ainsi concernès.

Dans ce courrier, monsieur Mesquida avance un dèficit de 103 007 921 €. Selon le Prèsident, ce dèficit serait essentiellement dû à des mesures dècidèes par l'ètat et non compensèes financièrèment, une baisse des droits de mutation, une baisse des recettes de l'ètat sur la compensation du foncier bâti, ainsi que des services sociaux imputables à l'ètat, avancès par le dèpartement et non remboursès.

Dans ce contexte, le prèsident nous informe qu'à la fin de l'annèe 2024, le dèpartement connaîtra une èpargne nègative qui l'obligera à emprunter pour faire face à toutes ces dèpenses indues.

Cette dècision aura inèluctablement des rèpercussions bien èvidemment sur les communes car le dèpartement ne sera plus en mesure de soutenir intègralement les demandes de subventions en investissement que les communes pourraient ètre amenèes à faire. La totalitè des aides en matièrès de fonctionnement seront supprimèes en 2025 et enfin, en matièrè d'investissement, tous les travaux relatifs à la mobilitè seront supprimès (entretien des routes, ...)

Par voie de consèquence, et contraints financièrèment, malgré notre envie d'aller de l'avant pour le bien de la commune et de ses habitants, nos engagements communaux en matièrè d'investissements seront revus à la baisse ou redimensionnès en 2025.

Pour toutes ces raisons, et pour maintenir le bien-vivre à Lacoste, j'en appelle à une prise de conscience de tous les habitants de la commune. Dans une telle situation de crise, je fais le vøu de connaître un accroissement de la cohèsion, de l'entraide et enfin de votre comprèhension.

Dans ce contexte très particulier et inèdit, je vous renouvelle tous mes vøux et ceux du conseil municipal pour cette annèe 2025 pour chacune et chacun d'entre vous ainsi que vos familles. Puisse cette annèe nouvelle vous conserver en bonne santè ou vous faire connaître la voie de la guèrison, connaître un èpanouissement personnel et un bien-ètre familial, seules clès selon moi du « vrai bonheur »....

## LES TRAVAUX

La fin d'année 2024 aura vu se succéder son lot de travaux dans le village .

Nous avons terminé l'extension du cimetière et débuté la création d'un jardin du souvenir devenu obligatoire.

Le jardin intergénérationnel s'est embelli avec les arbres offerts par le conseil départemental. Nous espérons que ceux-ci serviront à ombrer cet espace. L'inauguration est prévue au printemps prochain.

Enfin, l'intégralité du village (Lacoste et mas Audran) est dorénavant équipé d'un éclairage public en Led. Déjà entreprise par l'équipe municipale précédente, cette démarche a été poursuivie par un souci économique mais aussi écologique. A savoir qu'une led a une durée de de vie supérieure à 100 000 heures avec des frais d'entretien pratiquement nuls. A cela s'ajoute un rendement élevé par rapport à l'éclairage public traditionnel et une réduction du CO2. La démarche a été largement financée par Hérault Energie avec une participation communale ainsi minimisée.

2025 verra la concrétisation d'un projet initié dès 2017 par l'ancienne municipalité qui avait déjà souhaité faire ralentir les automobilistes circulant sur la rue de Cabanis. Pour ce faire, nous avons reçu l'aide technique d'un spécialiste en la matière de la D.D.T.M. ; Il est prévu de positionner un « STOP » et un « cédez le passage » sur cet axe. Nous espérons maintenant que les Coustoullins et autres usagers extérieurs respecteront cette signalisation. Ce n'est qu'avec une prise de conscience de l'ensemble des utilisateurs de la route, que nous arriverons à réduire le danger.

Dans le même ordre d'idée, nous abaisserons la vitesse limite de circulation sur l'ensemble de la commune à 30 km/h. En effet, le danger ne vient pas du nombre de véhicules mais de leur vitesse.

J'ai aussi le plaisir de vous informer que la communauté de communes a entrepris des travaux de maintenance sur notre lagunage depuis le 6 janvier 2025 (normalement !!!). Ces travaux ont pour but le curage et le colmatage des fuites sur les deux lagunes, en même temps qu'un état des lieux pour le futur de notre village. Ces travaux devraient durer un mois environ.

### **CIMETIÈRE, reprise des tombes en état d'abandon**

Depuis quelques années les demandes de nouvelles concessions sont constatées à la mairie. Pour y répondre, le cimetière a été agrandi, une première fois en 2005 et un nouvel agrandissement a été voté cette année (travaux en cours).

Nous avons aussi prévu de reprendre les emplacements des tombes en déshérence (en état d'abandon) de l'ancien cimetière

Après recensement de celles-ci le conseil municipal a décidé de lancer une procédure de reprise des concessions.

Pour qu'une concession funéraire puisse faire l'objet d'une reprise, il convient qu'elle remplisse quatre critères :

- la concession ait plus de 30 ans ;
- la dernière inhumation remonte à 10 ans au moins ;
- la famille ou la personne chargée de l'entretien de la concession est informée ;
- un délai d'attente de 1 an à partir du constat d'abandon est respecté.

[\(article R. 2223-17 du code général des collectivités territoriales\)](#)

Les 2 premiers critères sont remplis. Nous avons contacté les descendants connus (sans réponse à ce jour).

L'état d'abandon doit être constaté par procès-verbal dressé sur place par le maire

Il sera ensuite transmis par courrier avec accusé de réception aux descendants connus.

Il sera également affiché pendant 1 mois sur la porte du cimetière et à la mairie.

Cette publication est renouvelable 2 fois à 15 jours d'intervalles.

## Les Obligations Légales de débroussaillage

Le nombre et l'ampleur des incendies ayant augmenté ces dernières décennies, des pompiers et des spécialistes forestiers ont mené des études qui ont abouti à trouver et prendre des mesures pouvant ralentir la propagation du feu.

Ils ont convenu qu'un débroussaillage maîtrisé autour des habitations pouvait permettre aux soldats du feu d'intervenir plus facilement et ainsi sauver des biens et des personnes. Une distance de 50 mètres autour des maisons ( 40 mètres de lance déployée + 10 mètres de jet d'eau) était souhaitable, ainsi que leurs accès.

Une cartographie des communes à risque avec un code couleur (fort, moyen, léger) pour chacune des zones permet de se situer plus facilement. La quasi-totalité de la commune de Lacoste est classée en aléa « fort ». Une réglementation a alors été mise en place (arrêté préfectoral n°DDTM34-2013-03-02999 du 11 mars 2013) et a complété cette carte, obligeant les propriétaires d'une habitation à débroussailler et maintenir en l'état sur un rayon de 50 mètres autour de la maison. Cette distance s'appréciant à compter du mur de l'habitation.

La difficulté se créant naturellement lorsque cette zone de 50 m s'étend sur le fond voisin. Le législateur a contourné cette difficulté en permettant d'intervenir chez son voisin sous conditions. Une demande d'autorisation à ce dernier est nécessaire et il est conseillé de la demander par courrier recommandé. En cas de refus, de non-réponse ou de non-action, la responsabilité du propriétaire récalcitrant sera alors engagée. Le demandeur se doit alors d'en référer à la mairie qui notifiera graduellement cette obligation de débroussailler au propriétaire voisin avec mise en demeure, pourra faire effectuer les travaux à la charge du voisin mis en cause, et en dernier lieu le faire condamner sur la base de 50 € /m<sup>2</sup> de surface non débroussaillée.

Pour informer et répondre dans un premier temps aux interrogations des habitants concernés du village, la mairie a organisé une réunion publique le 15 novembre en collaboration de la DDTM, des sapeurs-pompiers, de l'ONF et le soutien du Pays d'Hérault et de sa charte forestière. Une trentaine de personnes sensibilisées a participé à cette réunion, riche d'échanges constructifs. Afin d'éviter des « on était pas au courant ... », la mairie tient à la disposition des personnes concernées n'ayant pu assister à cette réunion, des plaquettes informatives.

Comptant sur une prise de conscience de tous quant à la nécessité d'effectuer ce débroussaillage, la mairie reste à la disposition de tous les habitants de la commune pour compléter et répondre à toutes les interrogations qui pourraient survenir.

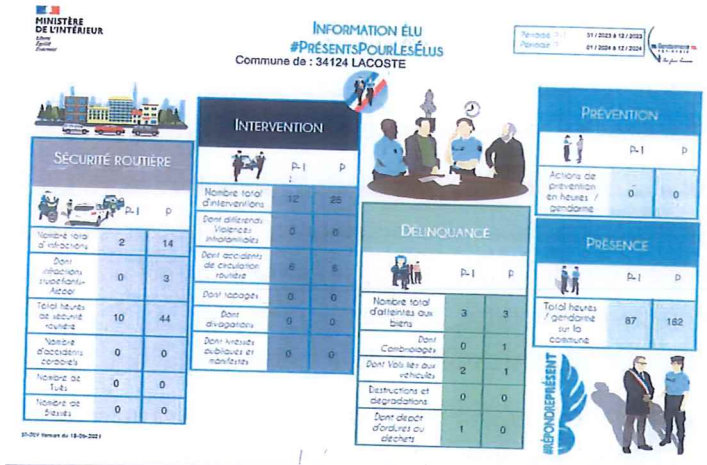


## La sécurité

Le 9 décembre 2024, nous avons rencontré en mairie le major, commandant de la brigade de Gendarmerie de Clermont l'Hérault.

Il nous a notamment fait un tableau des statistiques (surveillance / interventions / verbalisations sur notre commune).

Je les avais sollicités à plusieurs reprises afin d'augmenter leur temps de surveillance et de contrôle sur Lacoste et le mas Audran. Il ressort que leur temps de présence a été doublé en 2024 par rapport à n-1. On note 26 interventions sur la commune contre 12 en 2023. Ils ont constaté 14 infractions au code de la route (dont 3 alcoolémies) contre 2 infractions au total en 2023.



Le temps consacré à la sécurité routière est passé de 10 heures en 2023 à 44 heures cette année

La délinquance reste inchangée avec 3 atteintes aux biens en 2024, idem l'année précédente.

J'en ai profité une nouvelle fois pour leur rappeler la présence fréquente des jeunes qui viennent profiter de la quiétude du village et de sa vue magnifique. Ils en profitent en règle générale pour s'alcooliser et/ou sniffer du protoxyde d'azote dont on retrouve régulièrement les contenants sur le parking du cimetière et place bellevue. Ils vont axer leur surveillance sur ces jeunes.

Les trois procédures d'alcoolémie annoncées ci-dessus font partie de ces contrôles.

\*\*\*\*\*

**Pour rester branché, élaguez**

Un réseau qui fonctionne c'est la garantie d'une continuité de vos services de communication

Vous êtes propriétaire de terrain ? alors vous avez la responsabilité de l'entretien de votre végétation et de vos plantations

**Elagage....**

Le recours à un professionnel est vivement recommandé notamment en cas de situation dangereuse ou complexe

\*\*\*\*\*

### Nécrologie :

Décès de M. LAUR Jacques le 15 décembre 2024.

Nous présentons nos sincères condoléances à la famille.

Madame, Monsieur,

**Vous allez être recensé(e) cette année.**

J'ai désigné un agent recenseur qui vous transmettra les documents nécessaires (en main propre ou dans votre boîte aux lettres). Pour faciliter son travail, je vous prie de bien vouloir répondre rapidement à cette enquête, en privilégiant la réponse par internet.

**Votre participation est essentielle.** Le recensement de la population est un devoir civique simple et utile à tous.

Je vous remercie par avance de votre participation.

Votre maire

**Vous pouvez vous recenser par internet à partir du 16 janvier 2025**  
**sur le site [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)**

**Vos codes confidentiels de connexion figurent sur la notice internet** qui vous sera remise prochainement, dans votre boîte aux lettres ou en main propre par votre agent recenseur.

Toutefois, si vous ne pouvez pas répondre par internet, des questionnaires papier pourront vous être remis.

**Vos réponses sont strictement confidentielles.**

Elles seront transmises à l'Insee pour établir des **statistiques**

**anonymes** conformément aux lois qui protègent votre vie privée.

L'agent recenseur, muni d'une carte officielle, est tenu au secret professionnel.

Le recensement de la population est **gratuit** : ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.

\*\*\*\*\*

**Monsieur le Maire,**

**le Conseil Municipal**

**et les agents communaux**

**ont le plaisir de vous convier à la  
cérémonie des Vœux**

**à la population qui se déroulera le**

**Dimanche 19 janvier**

**à 18h30 à la salle polyvalente.**



**VOEUX  
du  
Maire**

# HALLOWEEN

L'ambiance était omniprésente ce 26 octobre dans la salle polyvalente de la commune de Lacoste. Quelques jours avant la « toussaint », les membres du comité des fêtes avaient peaufiné les décors de la salle communale aux couleurs d'Halloween et invité les participants à se grimer pour se fondre dans le contexte de cette soirée. Même la météo nous a offert un temps de circonstance avec du brouillard, du froid, et surtout pluvieux, fréquent en cette période.

Si parfois il était difficile de reconnaître son voisin ou son interlocuteur tant les déguisements étaient ténébreux, les maquillages reflétant des blessures ou encore coulées de sang venaient parfaire l'atmosphère de la soirée.

Marina, la présidente du comité des fêtes et son équipe avaient préparé la soirée avec la maestria que tout le monde leur reconnaît. Après un apéritif offert aux personnes grimées, la suite du repas allait révéler un repas de saison (soupe de potiron, daube de sanglier, fromages et dessert).

Visiblement, tous les participants ont largement apprécié le repas, par sa qualité et quantité. Les plus gourmands se relevant avec une assiette vide, en quête d'un peu de « rab ».

Une petite animation musicale a permis toutefois d'éliminer quelques calories gagnées auparavant, et de terminer une soirée très agréable de l'avis de tous.



## Centenaire d'Yvette Sollier :

### Un Siècle d'Histoire et de souvenirs

Le samedi 2 novembre 2024, notre commune a eu l'immense plaisir de célébrer un événement rare et émouvant : le centième anniversaire de madame Yvette Sollier.



Née le 2 novembre 1924 à Lodève, Yvette née Géraud, a grandi à Loiras du Bosc au côté de son grand frère Maurice et de sa petite sœur Monique. Installée dans notre petit hameau du Mas Audran depuis 1947, date à laquelle, Yvette a célébré son mariage, le 11 octobre de cette même année, aux côtés de Léon Sollier, originaire lui-même du Mas Audran, elle demeure ainsi au village depuis 77 ans où elle a donné naissance à cinq filles entre 1948 et 1954. Elle compte aujourd'hui sept petits-enfants et cinq arrière petits-enfants.

Yvette a traversé un siècle de bouleversements historiques et de progrès, tout en incarnant les valeurs d'une vie remplie de résilience, de travail, et de générosité. En effet, depuis 1924, Yvette a connu trois Républiques, treize Présidents de la République, la seconde guerre mondiale, le droit de vote des femmes mais aussi la période des trente glorieuses, les événements marquants de mai 1968 et tant d'autres choses. Sur le plan culturel, Yvette se rappelle également des tout premiers débuts de certaines célébrités de la chanson et du cinéma avec Édith Piaf, Tino Rossi, Charles Aznavour, Fernandel, Bourvil, etc..

Yvette est également un témoin vivante de notre histoire locale. En effet, elle se rappelle parfaitement bien de la vallée du Salagou avec ces vignes et les villages de Pradines et de Celles, qui autrefois étaient habités avant la construction du barrage et la mise en eau du lac. Yvette a aussi vu évoluer notre commune et a participé à certaines transformations, notamment grâce à ses engagements lorsqu'elle fut conseillère municipale du 6 mars 1983 au 17 mars 1989. Yvette Sollier a ainsi laissé une empreinte précieuse au sein de notre village.

À l'occasion de ce centenaire, famille, amis, voisins ainsi que Marc Carayon, maire de notre commune ont eu l'honneur de lui célébrer ce centenaire sous une magnifique journée ensoleillée. Cet anniversaire, empreint de joie et d'émotion, s'est déroulé dans une atmosphère chaleureuse où chacun a pu partager des anecdotes, des souvenirs, en exprimant beaucoup de gratitude et de bienveillance envers Yvette.

L'ensemble de la commune adresse nos vœux les plus sincères de bonheur et de santé, en espérant que notre village puisse encore longtemps bénéficier de sa présence et de sa sagesse. Son parcours, riche d'enseignements, est un exemple pour nous tous et pour les générations à venir.

*Jonathan Masi (petit-fils)*



## Cérémonie du 11 novembre

Chaque année, les habitants de Lacoste reconnaissants, se rassemblent autour du monument aux morts pour y célébrer la fin du premier conflit mondial. Cette année encore, les Coustoullins étaient venus en nombre pour commémorer comme il se doit la fin de la Première Guerre mondiale et honorer la mémoire des soldats tombés au combat. La présence de plusieurs porte-drapeaux représentant les diverses associations mémorielles attestait de notre attachement à cette date symbolique qui incarne le devoir de mémoire envers tous ceux qui ont donné leur vie pour la Nation.

En préambule, le maire Marc Carayon a fait lecture du message solennel du ministère de la défense et des anciens combattants, suivi du dépôt de gerbe au pied du monument aux morts et du recueil « aux morts » en hommage au 1,4 million de soldats décédés, 3,6 millions blessés et 500 000 faits prisonniers. L'hymne national a été joué et repris en cœur par les présents.



## Marché de Noël

Tous les ingrédients étaient réunis ce 1<sup>er</sup> décembre, afin que cette 4<sup>ème</sup> édition du marché de Noël de Lacoste connaisse un plein succès. Des conditions météo printanières, des exposants de qualité, un public nombreux et un accueil soigné de Marina et de toute son équipe ont fait de cette journée une référence en la matière.

Le choix judicieux de concentrer les exposants dans la salle polyvalente de la mairie et de sa cour attenante a été apprécié de tous, confinant cette journée dans une atmosphère à la fois festive et familiale, confortant le souhait du comité des fêtes en cette période de Noël.

Pas moins de 23 artisans locaux, professionnels ou non nous ont fait découvrir leur créativité et partager, au détour d'une conversation, leur passion pour les objets ou produits présentés ou encore la cause soutenue. Nous avons pu admirer le talent d'un maître coutelier qui, avec sa mini forge portative, a réussi à créer des couteaux aussi beaux que solides. Parallèlement, cet artisan nous a fait redécouvrir le métier de rémouleur, si cher aux « anciens » et que les moins de vingt ans ne peuvent pas connaître....

Chaque visiteur ou presque, emporté par la frénésie enjouée de Noël, a fait quelques emplettes çà et là, histoire de glisser sous le sapin quelques présents qui feront l'émerveillement des jeunes ou moins jeunes le 24 décembre au soir lorsque le Père Noël déposera les cadeaux au pied de l'arbre....

